

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la  
convocation  
03/03/2023

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

**AFFECTATION  
DU RESULTAT  
2022**

**BUDGET  
PRINCIPAL**

☪

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

☪

**DELIBERATION N° 27  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- K. PERROTIN (procuration à C. CARIAT)
- J. PORTAL (procuration à G. CHANEAC)
- J.-M. SARTEL (procuration à F. MOUSSET)
- C. VILLANUEVA, excusée

**Mme Christine CARIAT a été nommée secrétaire**

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 840 283,52 €
- un déficit d'investissement de 311 221,69 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

\* Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 528 500 €

\* Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 311 783,52 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,  
Christine CARIAT

